



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 11 juin 2025

L'Etat soutient à la filière bio en Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, s'est rendu ce mercredi 11 juin à la ferme des Templiers en Charente, à l'invitation de BIO-NA. L'occasion de rappeler l'engagement de l'État auprès d'une filière qui montre des signes de reprise.

Après deux années particulièrement difficiles en 2023 et 2024, la filière agriculture biologique montre aujourd'hui des signes positifs, portée par la reprise du marché fin 2024 dans les magasins spécialisés et la vente directe. L'État a soutenu la filière en 2023 et 2024 par des aides de crise, avec 209 millions d'euros au plan national dont 33 millions d'euros versés aux agriculteurs biologiques de la Nouvelle Aquitaine.

Dans le contexte actuel, le préfet de région a rappelé que l'État maintient un cap ambitieux :

- La France est aujourd'hui le pays européen qui consacre le plus de terres à la production biologique comme l'illustre **la Nouvelle Aquitaine, l'une des principales régions bio de France**, avec 9057 exploitations bio ou en conversion à fin 2023.
- L'ambition du plan stratégique national (PSN) à horizon 2027 reste d'atteindre 18 % des surfaces agricoles utiles (SAU) en bio et la récente **Loi d'orientation agricole** maintient ce cap qui vise **21 % de la SAU en bio en 2030**.
- Le soutien à la conversion se traduit aussi par les aides de la PAC, et notamment **l'aide à la conversion (CAB) qui a représenté 30 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine**, au total en 2023 et 2024. L'engagement financier de l'État se traduit également par l'éco-régime bio et le crédit d'impôt porté de 3 500 à 4 500 euros.
- **Le Pacte Bio régional signé fin 2023** avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, les Agences de l'Eau, la Chambre régionale d'agriculture, Bio NA et Interbio, assure une approche cohérente

et permet le soutien direct aux structures d'animation et de promotion de l'agriculture biologique.

- **La formation**, au cœur du Pacte bio régional, vise 100 % des exploitations des lycées agricoles avec au moins un atelier bio. C'est déjà le cas de 25 sur 33 aujourd'hui.
- **Pour soutenir la consommation, l'État investit dans une intense campagne de communication grand public** « C'est bio la France ! » qui a été lancée en mai. L'État a aussi consacré 8 millions d'euros à la campagne Bio réflexe dont la déclinaison en région Nouvelle-Aquitaine est soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine, ainsi que l'Europe via le FEADER.
- **La restauration Collective, avec ses 8 850 établissements et 450 millions de repas par an, est mobilisée pour assurer un débouché aux filières bio régionales.** En lien avec la Politique Prioritaire du Gouvernement qui prévoit d'assurer 50% de produits de qualité dont 20% de bio dans la restauration collective, l'État, en partenariat avec le Conseil régional et les acteurs des filières, pilote le pôle de compétences régional de la restauration collective et impulsent des actions visant la structuration de l'offre régionale pour répondre aux marchés publics, l'accompagnement des acheteurs dans une dynamique d'achats durables, le déploiement de plates-formes d'approvisionnement bio mais aussi le développement du label EBE "Établissement Bio Engagé".
- Enfin, l'État poursuit son soutien aux Projets Alimentaires Territoriaux avec 10 millions d'euros au plan national. Ces projets, au nombre de 40 en Nouvelle-Aquitaine, intègrent à la fois les enjeux économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux de l'alimentation, de la production agricole, à l'assiette du consommateur. Les acteurs de la restauration collective y sont mobilisés et les filières régionales sont accompagnées pour répondre à la commande publique de ce secteur. La production biologique y a toute sa part.

Pour Étienne Guyot : « *Ma visite et les échanges riches et directs dans une exploitation bio aujourd'hui m'ont permis de mieux appréhender la situation, les interrogations, les incompréhensions et les attentes des acteurs de la filière bio en Nouvelle Aquitaine que je ferai remonter au ministère de l'agriculture. J'ai rappelé à mes interlocuteurs la volonté du Gouvernement de les accompagner.* »